



Saisie d une voiture et carte grise

Par **ogcsteph**, le 15/06/2009 à 20:47

Bonjour,

un huissier, un tribunal, ou autres, peuvent il saisir une voiture si sur la carte grise figure 2 noms a savoir Mr X ou Mlle Y ?

la carte grise est elle un titre de propriété

merci

steph

Par **Marion2**, le 15/06/2009 à 21:35

Bonsoir,

La carte grise est un titre de circulation et non un titre de propriété.

Cordialement.

Par **ogcsteph**, le 16/06/2009 à 21:43

merci pour votre reponse, mais quand est il alors de la saisie du vehicule si la carte grise n est pas un titre de propriete. qui doit apporter la preuve de la propriete l huissier qui saisie ou la personne incriminee ?

steph

Par **Marion2**, le **16/06/2009** à **21:46**

Bonsoir,

C'est la personne menacée de saisie qui doit prouver que ce véhicule ne lui appartient pas. Lors de l'achat de ce véhicule, il y a eu un acte de vente où figure le nom du propriétaire.

Cordialement.

Par **ogcsteph**, le **16/06/2009** à **21:57**

lors de la vente d un véhicule on établi un certificat de cession, puis lors de l établissement de la carte grise on rempli une demande d immatriculation. Est il possible dans ce cas d avoir un nom différent sur le certificat de cession et la demande d immatriculation ?

merci pour votre aide

steph